



COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Hérault
Canton de Murviel lès Béziers

Nombre de Conseillers	
En exercice	14
Présents	9
Procurations	3
Votant	12
Date de la convocation	
01/07/2021	

Séance ordinaire du mercredi 7 juillet 2021
Le Conseil Municipal de la **Commune de Pailhès**, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19 h ,

Président Robert SOUQUE.
Présents AVARGUEZ Jean-Michel, BADUEL Didier, CHARPENTRAT Audrey, GARCIA Pierre-Alain, GERARD Alexandre, GROUSSELLE Didier, MALRIC Alain, PEREZ Hélène
Absents ayant donné pouvoir : CARQUET Sonja à SOUQUE Robert, ELZO Virginie à AVARGUEZ Jean-Michel, HOSTE Guillaume à SOUQUE Robert
Absent excusé : GENEVET Romain
Absente : RUIZ Christelle
Secrétaire de séance : MALRIC Alain

Délibération : Monsieur le Maire,

2021/30 : Régie Générale

Afin d'ouvrir le compte DFT pour cette régie, la Trésorerie nous demande de compléter la délibération 2021/16 ter du 14 avril 2021, en faisant mention du montant de l'encaisse consolidé du compte DFT.

Propose aux membres du conseil municipal de fixer ce montant à 5.000 €

Voté à l'unanimité

2021/31 : Régie Périscolaire

Afin d'ouvrir le compte DFT pour cette régie, la Trésorerie nous demande de compléter la délibération 2021/26 du 16 juin 2021, en précisant le mode d'encaissement des produits et les documents remis lors du paiement.

Il précise qu'avec le portail de réservation « Famille », l'encaissement se fera essentiellement par virements et cartes bancaires, et qu'en cas d'empêchement les réservations pourront toujours se faire en mairie via le régisseur, avec un règlement par chèque ou numéraires. Il sera délivré aux familles une facture

Voté à l'unanimité

2021/32 : Tarifs Cantine et Garderie

Monsieur le Maire,

Explique aux membres du conseil municipal qu'avec l'acquisition du Portail Famille pour la réservation et le paiement en ligne des services cantine et garderie, (avec un minimum fixé à 1 €) il est peut-être venu le temps de modifier les tarifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2015.

De plus la réservation et le paiement pour la garderie doivent être effectués pour le matin et pour le soir.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE qu'à partir du 02 août 2021, les tarifs seront les suivants :

CANTINE	3.50 € le repas
GARDERIE MATIN	1.00 €
GARDERIE SOIR	1.00 €

Voté à 1 voix contre 12 pour

Séance levée à 19 h 26